## CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DE LUDRES SUD - nº 797

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 28 Février 1975, approuvée par M. le Préfet le 14 Mars 1975, le Conseil Municipal a décidé la construction de la 2ème tranche du 1er groupe scolaire de LUDRES SUD. Il comprend 4 classes maternelles et 4 logements.

Le plan de financement n'avait pu être établi car l'entreprise LITTORAL NORD n'avait pas encore présenté le montant actualisé de la dépense.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la soumission présentée par l'entreprise LITTORAL NORD à CALAIS et d'autoriser le Maire à signer le marché sur ces bases,
- d'arrêter ainsi qu'il suit, le plan de financement :

DEPENSES	Bâtiments valeur Mai 1974 VAD – Total		265	948.03 F. T 258.29 206.32	TC	
	Actualisation environ 6 %	1	-	992.38 198.70		
	Honoraires architecte 2.50 %	1	And the second	930,00		
RECETTES	Subvention Participation aménageur Emprunt 30 ans CDD Fonds libres	1	706 353 470	096,00 250,00 000,00 682,70		